

DECRET N° 90-22 du 2 Février 1990

modifiant le décret N°73-193 du 30
Mai 1973 portant Régime d'Occupation
des Logements Administratifs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
 - VU la Loi N°89-005 du 12 Mai 1989 portant amendement et approbation de la Décision-Loi N°89-007/CP/ANR du 20 Avril 1989 chargeant la Direction des Impôts du recouvrement des Impôts et portant création des Recettes des Impôts,
 - VU le décret N°89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
 - VU le décret N°73-193 du 30 Mai 1973 portant régime d'occupation des logements administratifs,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Janvier 1990,

DECRETE :

Article 1er.- L'article 6 du décret N°73-193 du 30 Mai 1973 portant régime d'occupation des logements administratifs est modifié comme suit :

Après

Les fonctionnaires et Agents occupant des casernements
et des postes de surveillance ;

LIRE

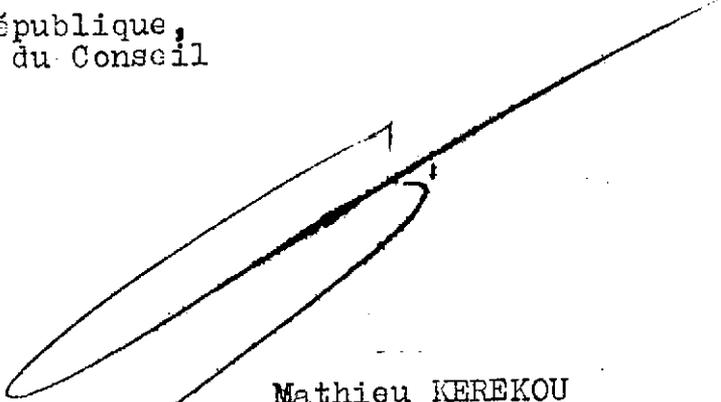
Les comptables, gardiens de deniers publics astreints à
résidence au lieu de leur emploi (Trésorier-Payeur, Receveurs
des Finances, Percepteurs du Trésor Receveurs, Receveurs Auxiliaires
des Impôts et Receveur de l'Enregistrement et des Domaines.

Le reste sans changement.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

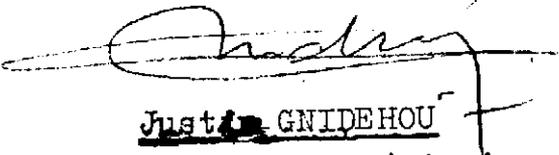
Fait à Cotonou, le 2 Février 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Justin GNIDEHOU
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 CP/ANR 2 PPC 2 MF 10 Autres Ministères
15 X 2 P/CEAP 6 DB-DCOF-DSDV 6 DTCP-DI 6 IGE 2 JORPB 1.-